

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Tenue

L'association Etoiles propose des activités de danse, de fitness, sabre, self défense... l'adhérent s'engage à venir dans une tenue adaptée pour l'activité. Nous demandons aux élèves d'observer une attitude convenable sur les lieux de la pratique de la discipline et tout au long du cours. L'animateur ou l'association aura le droit de faire sortir du cours ou d'exclure toutes personnes ayant un comportement litigieux ou venant perturber le bon déroulement de la séance. Nous demandons à nos élèves de respecter les lieux et les animateurs.

ARTICLE 2 : Modalité de paiement et tarifs

Nos tarifs et forfaits sont **exclusivement annuel**. Nous vous donnons la possibilité de régler en plusieurs fois, à savoir en 1, 2 ou 3 chèques qui seront encaissés chaque début de trimestre ou semestre. **Cependant, tous les chèques sont exigibles dès l'inscription.** Pour un paiement en espèce, l'intégralité de l'année devra être réglé au moment de l'inscription. Nous n'acceptons pas de paiement en carte bancaire, virement bancaire et les cartes « latitude 13 » du conseil général.

ARTICLE 3 : Inscription et validité

L'abonnement est valable pour la saison entière à savoir 2024-2025, du mois de septembre 2024 au mois de juin 2025. Un abonnement est validé lors de la restitution de l'ensemble des documents et du paiement de l'année de cours + frais d'inscription.

Le paiement de l'année ne comprend pas la période de vacances scolaires, de ce fait tout stage ou cours donné durant ces périodes devront être payés en plus de l'abonnement. (Stage ou cours ...)

Lors des jours fériés, les cours ne sauront pas exécutés, sauf exception qui sera alors précisé au moment voulu et non rattraper.

Aucune réduction n'est possible en cas d'inscription tardive en octobre, novembre et décembre. Pour une inscription à partir de janvier le tarif sera recalculé.

ARTICLE 4 : Remboursement

Toute inscription est définitive et aucun remboursement n'est possible en cas d'abandon des cours en cours d'année, quel que soit le motif de celui-ci, le montant de l'année sera donc encaissé. Toutefois, l'association se réserve le droit d'étudier les situations particulières : exemple décès, mutations professionnelles avec documents à l'appui...

L'association ne pourra être tenue pour responsable, de la non-utilisation de la totalité des cours auxquels l'adhérent aurait droit. De ce fait, aucun cours ne sera reporté à la saison suivante ou remboursé. Chaque abonnement est nominatif. Par conséquent ni transférable à un tiers en cas d'arrêt, ni remboursable. Attention prendre bien en compte que pour un arrêt maladie et donc l'absence qui en découlerait les cours ne seront pas remboursés.

Dans les cas de pandémie ou autre fait extraordinaire, l'abonnement ne pourra être remboursé. L'association trouvera des solutions pour essayer de pallier aux cours non effectués, avec par exemple des cours en ligne, report...

ARTICLE 5 : Modification planning

L'association Etoiles se réserve le droit de modifier en cours d'année : le planning de cours, remplacer un animateur, changement de salle ou à toutes modifications nécessaires **pour le bon fonctionnement de l'association sans que cela n'occasionne de remboursement.**

ARTICLE 6 : Droit à l'image

L'association Etoiles se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves à toutes fins utiles pour le développement, la communication et la publicité de l'association : Facebook, flyer, affiche Sur quelconques supports que ce soit. Cette utilisation sera faite dans la légalité et ne portera pas atteinte aux personnes.

ARTICLE 7 : Déroulement du cours

Les élèves devront avoir une tenue adaptée au cours. Il est demandé aux élèves d'arriver 10 min avant le cours afin que celui-ci puisse commencer et terminer à l'heure. **L'animateur pourra ne pas accepter les élèves retardataires dans son cours.** Des nouveaux élèves pourront rejoindre le cours durant l'année avec l'accord de l'animateur et dans la mesure où cela ne dérangera pas l'homogénéité du cours. **Nous remercions nos élèves ou parents d'élèves de bien vouloir nous signaler, sous couvert de confidentialité, tout traitement, problème de santé ou toutes contre-indications à la pratique sportive. En tout état de cause, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée, par le choix délibéré, d'un parent ou élève, de poursuivre une activité contre indiquée.** Un minimum d'élève devra être présent pour que le cours puisse avoir lieu à savoir 3 élèves minimum.

Pour les cours des enfants, il est demandé aux parents d'accompagner et de laisser les enfants uniquement une fois que le cours aura débuté. Il est demandé aux parents de récupérer à l'heure l'enfant. L'enfant sera donné uniquement aux parents ou bien à une tierce personne seulement avec une autorisation émanant de la part des parents. Si cela ne venait à ne pas être respecté, l'association ne serait être tenue responsable en cas de problème.

ARTICLE 8 : Spectacle et évènements

Tous au long de l'année, l'association Etoiles pourra vous demander de participer à diverses manifestations ou gala de fin d'année. Chaque adhérent est libre d'y participer ou pas. Pour les participants, des frais de costumes, accessoires, maquillage... seront demandés pour la/les réalisations des évènements. Le paiement de ses frais devra être fait au maximum 3 mois avant la représentation sinon l'adhérent ne pourra y participer. **Si l'adhérent ou l'enfant ne peut participer au gala une fois qu'il a donné son accord de participation, les frais engagés au niveau des costumes seront dus et non remboursés !**

ARTICLE 9 : Réduction

Les membres d'une même famille bénéficient d'une réduction de 10 % sur le forfait ou cours le moins chère. Par famille, nous voulons dire « parent-enfant » « frère-sœur » et « couples » (ayant le même foyer fiscal, pacsé, marié...) La présentation d'un justificatif est obligatoire (Pacs, livret de famille...). Les personnes devront s'inscrire en même temps pour pouvoir bénéficier de la réduction.

L'association Etoiles décline toutes responsabilités en cas de vols, dégradations Tout élève qui volerait, dégraderait les lieux, ou ne respecterait pas le règlement intérieur ... sera tenu pour responsable et renvoyé de l'association sans remboursement.

TOUT MANQUEMENT A CE PRESENT REGLEMENT INTERIEUR POURRA DONNER LIEU A L'EXCLUSION SANS REMBOURSEMENT.

Je soussignée.....
avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Etoiles et cède mon droit à l'image.

Fait à :Date :

Signature et mention « lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR

Je soussigné Autorise mon enfant
.....à pratiquer la discipline suivante
..... Mais aussi à participer à des événements de type gala, représentations etc. Au
sein de l'association Etoiles pour la saison 2024-2025.

Des photos ou vidéos durant les cours ou manifestations pourront être prise et diffusé pour de la publicité ou pour des souvenirs des cours, je donne ou pas mon accord

Fait à

Le

Signature :